



**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 novembre 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 15 novembre 2010 à 20 h 30 sous la présidence de Madame Mauricette CHATILLON, Maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Françoise DRAPIER, Messieurs Philippe VAGINET et Hubert THURA excusés et ayant donné procuration.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur François BIOTET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

3 - Finances :

- Délibérations modificatives :

Dans le cadre de l'exécution des budgets 2010, Monsieur Joël DEMULE, adjoint responsable des finances, indique qu'il s'avère nécessaire de procéder à différents ajustements de crédits pour le budget de la Commune et le budget annexe de l'Assainissement.

Il propose au conseil municipal de prendre les délibérations modificatives suivantes :

- Délibération modificative n° 2 pour le budget de la Commune :

- Fonctionnement Dépenses et Recettes : 52 060 €
- Investissement Dépenses et Recettes : 26 700 €

- Délibération modificative n° 1 pour le budget de l'Assainissement :

- Fonctionnement Dépenses et Recettes : - 10 300 €
- Investissement Dépenses et Recettes : - 113 400 €

Il rappelle que ces différents éléments ont fait l'objet d'une présentation détaillée aux élus au cours d'une réunion le samedi 6 novembre 2010. Ces délibérations modificatives sont adoptées à l'unanimité.

- Autorisation pour réalisation d'un emprunt au budget assainissement

Compte tenu de l'avancement du chantier de construction du système de transfert des eaux usées de la commune vers le réseau d'assainissement de l'agglomération chalonnaise, Monsieur DEMULE précise qu'il convient de réaliser l'emprunt inscrit au budget Assainissement.

Il présente la synthèse des offres reçues suite à une consultation lancée auprès de plusieurs établissements bancaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre conjointe du Crédit Agricole et de la B.F.T. pour un prêt modulable en fonction des besoins (montant minimal de 500 000 € et maximal de 1 000 000 €) sur la base de l'indice Euribor + 0.5 %.

4 - Participation financière des communes aux frais de fonctionnement

Dans le cadre de la répartition entre communes des charges financières de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, le conseil municipal fixe à l'unanimité à 160 € le montant de cette participation pour l'année scolaire 2009-2010.

5 - Amélioration de l'éclairage public : Renouvellement de matériel vétuste

Madame Béatrice BONNAMOUR présente le dossier de renouvellement de l'éclairage public vétuste transmis par le SYDESL, destiné pour l'essentiel à favoriser les économies d'énergie et à anticiper la disparition prochaine de certains types de lampes.

Ce dossier concerne le remplacement des lampes anciennes sur l'avenue de la gare, des projecteurs halogènes au Pont Chochot ainsi que plusieurs commandes d'éclairage public. Le montant des travaux estimés à 6 964,50 € HT, est financé à 50% par le SYDESL, sur la base de plafonds subventionnables par type d'appareil. La participation restant à la charge de la commune s'élève à 3 700 €. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur la réalisation des ces travaux qui seront inscrits au budget 2011.

Convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Chalon pour installation d'un poste de chloration

Madame Hélène BOS précise qu'afin d'améliorer la qualité de l'eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Chalon a décidé d'installer un ouvrage de chloration sur le réseau d'eau potable.

Plusieurs emplacements ont été envisagés et finalement l'implantation retenue pour cette installation se situe le long de la RD 981 sur la parcelle communale cadastrée ZA 322 sise « en Charentin ». Ce poste comprend une armoire électrique et une armoire de chloration sur une dalle béton d'environ 16 m². Il sera fermé par une clôture grillagée. Cette construction sera soumise à une autorisation de travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à signer la convention correspondante.

7 - Questions diverses

- Dans le cadre du dossier de restructuration de la mairie, Madame Béatrice BONNAMOUR précise, qu'étant toujours en attente du programme détaillé du Cabinet Reflet dans sa version définitive, il conviendra de procéder à son évaluation approfondie et de prendre le temps de la réflexion nécessaire.

- Madame le Maire invite les élus à participer à plusieurs réunions organisées par le Grand Chalon :

- Concertation sur le Plan Climat Energie Territorial les 10 décembre 2010 et 21 janvier 2011,
- Conférence territoriale le 20 novembre 2010.

Elle indique qu'un concert de Noël sera donné le vendredi 10 décembre à l'église de Fontaines par la chorale Rully Mélodie.

Madame Hélène BOS fait part de l'organisation d'une exposition de peinture à la salle Saint Hilaire par l'association « Art Stram Game » les 20 et 21 novembre prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15. Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 20 décembre 2010 à 20 h 30.

Mauricette CHATILLON

Maire

